



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

PROVINCE DE QUÉBEC
**CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LAURIER-
STATION**
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

1247^{IÈME} SESSION

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

À une séance ordinaire tenue le 15 novembre 2021, à 19h30, à la salle d'audience de la cour municipale, située au 121-A, rue St-André, étaient présents :

Mme Huguette Charest, Mairesse

M. William Arsenault, conseiller no.1
Mme Jessika Daigle, conseillère no.2
Mme Suzanne Croteau, conseillère no.3
M. Marc Legros, conseiller no.4
M. Ghislain Beaulieu, conseiller no.5
M. Denis Pérusse, conseiller no.6

Est présent :

M. Frédérick Corneau / secrétaire-trésorier

La séance est ouverte à 19h30 par madame Huguette Charest, mairesse qui souhaite la bienvenue aux membres.

Conformément aux dispositions de la loi, le directeur général et secrétaire-trésorier procède à l'assermentation du maire et des conseillers 4 et 6 élus lors du scrutin du 7 novembre 2021. Elle procède également à l'assermentation des conseillers 1, 2 3 et 5 élus par acclamation et assermentés le 1^{er} octobre 2021.

SERMENT D'OFFICE DE LA MAIRESSE

Municipalité de Laurier-Station

JE, soussignée Huguette Charest, Mairesse de la Municipalité de Laurier-Station, déclare sous serment que j'exercerai avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Laurier-Station et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

ASSERMENTÉ devant moi, à Laurier-Station, ce 15e jour de novembre deux mille vingt et un (2021).


Huguette Charest
Maire


Frédérick Corneau
Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

SERMENT D'OFFICE DU CONSEILLER MUNICIPAL AU SIÈGE NO. 1

Municipalité de Laurier-Station

JE, soussigné William Arsenault, conseiller municipal au siège n° 1 de la Municipalité de Laurier-Station, déclare sous serment que j'exercerai avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Laurier-Station et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

ASSERMENTÉ devant moi, à Laurier-Station, ce 15e jour de novembre deux mille vingt et un (2021).

William Arsenault
Conseiller siège no.1

Frédérick Corneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

SERMENT D'OFFICE DU CONSEILLER MUNICIPAL AU SIÈGE N°2

Municipalité de Laurier-Station

JE, soussignée Jessika Daigle, conseillère municipale au siège n°2 de la Municipalité de Laurier-Station, déclare sous serment que j'exercerai avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Laurier-Station et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

ASSERMENTÉ devant moi, à Laurier-Station, ce 15e jour de novembre deux mille vingt et un (2021).

Jessika Daigle
Conseillère siège no.2

Frédérick Corneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

SERMENT D'OFFICE DU CONSEILLER MUNICIPAL AU SIÈGE N°3

Municipalité de Laurier-Station

JE, soussignée Suzanne Croteau, conseillère municipale au siège n°3 de la Municipalité de Laurier-Station, déclare sous serment que j'exercerai avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Laurier-Station et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

ASSERMENTÉ devant moi, à Laurier-Station, ce 15e jour de novembre deux mille vingt et un (2021).

Suzanne Croteau
Conseillère siège no.3

Frédérick Corneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

SERMENT D'OFFICE DU CONSEILLER MUNICIPAL AU SIÈGE N°4 Municipalité de Laurier-Station

JE, soussigné Marc Legros, conseiller municipal au siège n°4 de la Municipalité de Laurier-Station, déclare sous serment que j'exercerai avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Laurier-Station et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

ASSERMENTÉ devant moi, à Laurier-Station, ce 15e jour de novembre deux mille vingt et un (2021).

Marc Legros
Conseiller siège no.4

Frédérick Corneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

SERMENT D'OFFICE DU CONSEILLER MUNICIPAL AU SIÈGE N°5 Municipalité de Laurier-Station

JE, soussigné Ghislain Beaulieu, conseiller municipal au siège n°5 de la Municipalité de Laurier-Station, déclare sous serment que j'exercerai avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Laurier-Station et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

ASSERMENTÉ devant moi, à Laurier-Station, ce 15e jour de novembre deux mille vingt et un (2021).

Ghislain Beaulieu
Conseiller siège no.5

Frédérick Corneau
Directeur général et secrétaire-trésorier



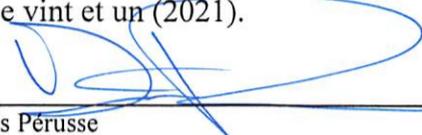
No de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

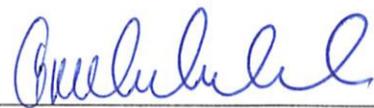
SERMENT D'OFFICE DU CONSEILLER MUNICIPAL AU SIÈGE N°6 Municipalité de Laurier-Station

JE, soussigné Denis Pérusse, conseiller municipal au siège n°6 de la Municipalité de Laurier-Station, déclare sous serment que j'exercerai avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Laurier-Station et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

ASSERMENTÉ devant moi, à Laurier-Station, ce 15e jour de novembre deux mille vingt et un (2021).



Denis Pérusse
Conseiller siège no.6



Frédérick Corneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

NO: 0279-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit et est adopté.

ADOPTÉE

NO: 0280-21

ADOPTION PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 fut remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité ;

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit adopté et dispensé de lecture ;

ADOPTÉE

3.

PARTIE INFORMATIVE

Madame Huguette Charest, mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens et citoyennes présents à la séance de conseil. Elle se présente à titre de nouvelle mairesse suite aux résultats de l'élection du 7 novembre. Elle présente son équipe et invite chacun des conseillers et conseillères à se présenter.

No de résolution
ou annotation

DÉPÔT

Municipalité de Laurier-Station

4. ADMINISTRATION

RAPPORT / PRÉSIDENT D'ÉLECTION / ÉLECTIONS MUNICIPALES

45,11% Taux de participation général / 37% en 2017 (Hausse de 8,1%)

952 Nombre de votes valides

2 110 Nombre d'électeurs inscrits

Laurier-Station - Chaudière-Appalaches

Poste de maire(sse)

Personne candidate		Votes
Parti politique ou équipe	%	
Huguette Charest (Sortant(e) d'un autre poste)		
Équipe Vision Laurier-Station		
Majorité des voix	65,55 %	624
Pierrette Trépanier (Sortant(e) de ce poste)		
	34,45 %	328

Poste de conseiller(-ère) municipal(e) | Poste 1

Personne candidate		Votes
Parti politique ou équipe	%	
William Arsenault		
Équipe Vision Laurier-Station		
Élu(e) sans opposition		

Poste de conseiller(-ère) municipal(e) | Poste 2

Personne candidate		Votes
Parti politique ou équipe	%	
Jessika Daigle		
Équipe Vision Laurier-Station		
Élu(e) sans opposition		

Poste de conseiller(-ère) municipal(e) | Poste 3

Personne candidate		Votes
Parti politique ou équipe	%	
Suzanne Croteau (Sortant(e) de ce poste)		
Équipe Vision Laurier-Station		
Élu(e) sans opposition		



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

Poste de conseiller(-ère) municipal(e) | Poste 4

Personne candidate Parti politique ou équipe	%	Votes
Marc Legros (Sortant(e) de ce poste) Équipe Vision Laurier-Station Majorité des voix	56,18 %	532
Marcel Demers (Sortant(e) d'un autre poste)	43,82 %	415

Poste de conseiller(-ère) municipal(e) | Poste 5

Personne candidate Parti politique ou équipe	%	Votes
Ghislain Beaulieu Équipe Vision Laurier-Station Élu(e) sans opposition		
Marcel Demers (Sortant(e) de ce poste) (s'est désisté(e))		

Poste de conseiller(-ère) municipal(e) | Poste 6

Personne candidate Parti politique ou équipe	%	Votes
Denis Pérusse Équipe Vision Laurier-Station Majorité des voix	68,55 %	643
Sylvie Castonguay	31,45 %	295

NO: 0281-21

REMERCIEMENTS / CONSEILLERS SORTANTS

ATTENDU le départ de madame Pierrette Trépanier à titre de maire et de monsieur Marcel Demers à titre de conseiller au siège no.5, suite aux résultats des élections municipales du 7 novembre 2021 ;

ATTENDU QU'ils ont accompli avec honneur et fierté leurs rôles et responsabilités d'élus au sein du conseil de la municipalité de Laurier-Station ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

- QU'un mot de remerciements soit rédigé à madame Pierrette Trépanier, maire sortant ainsi qu'au conseiller monsieur Marcel Demers pour leur implication et leur dévouement envers la municipalité de Laurier-Station.

ADOPTÉE

NO: 0282-21

ÉQUILIBRATION / RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNALE / 2023-2024-2025

ATTENDU QUE le rôle déposé à l'automne 2020 par la municipalité (2020-2021-2022) viendra à échéance le 31 décembre 2022.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46.1 (L.F.M.) et d'un programme de travail établi par le service d'évaluation de la MRC de Lotbinière, le rôle d'évaluation de la municipalité devra faire l'objet d'une équilibrage en 2022, avant d'être déposé à nouveau, comme rôle triennal 2023-2024-2025.

ATTENDU QUE le programme amendé, prévoit entre autres, de réaliser ces travaux soit du 15 novembre 2021 pour se terminer le ou vers le 15 septembre 2022.

ATTENDU QUE le coût total pour le travail s'élève à 24 305,89\$, conformément à l'avis datée du 27 octobre 2021 de la part de la MRC de Lotbinière ;

ATTENDU QUE ce montant sera payable à la fin de l'exercice financier 2022, soit après le dépôt du rôle le 15 septembre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER le paiement à la MRC de Lotbinière d'un montant de 24 305,89\$ pour la réalisation et le dépôt du rôle d'évaluation triennale (2023-2024-2025) ;
- DE procéder au paiement à la fin de l'exercice financier 2022, soit après le dépôt du rôle le 15 septembre 2022.

ADOPTÉE

NO: 0283-21

AUTORISATION AUX COMPTES / SIGNATAIRE MAIRESSE / MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

ATTENDU le résultat des dernières élections municipales ;

ATTENDU le départ de madame Pierrette Trépanier à titre de maire ;

ATTENDU l'élection et l'assermentation de madame la mairesse Huguette Charest en date du 15 novembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER madame la mairesse Huguette Charest, à être signataire au comptes associés au Mouvement des Caisses Desjardins.

ADOPTÉE

**NO: 0284-21**N° de résolution
ou annotation**Municipalité de Laurier-Station****AUTORISATION AUX COMPTES / SIGNATAIRE MAIRESSE /
BANQUE NATIONALE**

ATTENDU le résultat des dernières élections municipales ;

ATTENDU le départ de madame Pierrette Trépanier à titre de maire ;

ATTENDU l'élection et l'assermentation de madame la mairesse Huguette Charest en date du 15 novembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité;

- D'AUTORISER madame la mairesse Huguette Charest, à être signataire au comptes associés à la Banque Nationale.

ADOPTÉE

NO: 0285-21**NOMINATION / CONSEILLERS (ÈRES) / MEMBRES COMITÉS ET
RÉGIES**

ATTENDU QUE des modifications à la résolution no.301-17, établissant les nominations de membres pour siéger sur les conseils d'administration des Régies et sur les différents comités, doivent être apportées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination des membres suivants:

Régie d'aqueduc et d'égout de Lotbinière Centre :

- Mme Huguette Charest, Mairesse
- M. Denis Pérusse
- Mme Suzanne Croteau
- M. Marc Legros (substitut)

Service de récupération, vidanges, compost :

- M. William Arsenault
- Mme Jessika Daigle

Service incendie

- M. William Arsenault (Président)
- M. Ghislain Beaulieu

Comité Consultatif en urbanisme

- M. Marc Legros
- Mme Jessika Daigle

Comité de la bibliothèque

- Mme Jessika Daigle

Comité des Loisirs

- M. Marc Legros
- M. Ghislain Beaulieu

Comité de la Famille

- Mme Suzanne Croteau



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

Conseil d'administration – OMH du Sud de Lotbinière

- Mme Huguette Charest

Comité consultatif d'urbanisme

- Mme Jessika Daigle
- M. Marc Legros
- Rosaire Lambert
- Mario Bergeron
- France Lemay

Pro-maire

Mme Suzanne Croteau

ADOPTÉE

NO: 0286-21

APPROBATION / PROJET / RÉGIE INTERMUNICIPALE / COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU QUE les municipalités de Dosquet, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Laurier-Station, Saint-Édouard, Saint-Flavien et Val-Alain ont pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* ;

ATTENDU QUE les municipalités de Dosquet, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Laurier-Station, Saint-Édouard, Saint-Flavien et Val-Alain désirent présenter un projet pour la création d'une Régie intermunicipale visant la collecte de matières organiques dans le cadre du *volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité ;

- QUE le conseil de la municipalité de Laurier-Station s'engage à participer au projet de création d'une Régie intermunicipale visant la collecte des matières organiques et à en assumer une partie des coûts ;
- QUE le conseil de la municipalité de Laurier-Station autorise le dépôt du projet dans le cadre du *volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* ;
- QUE le conseil de la municipalité de Laurier-Station nomme la municipalité de Saint-Édouard comme étant responsable du projet.

ADOPTÉE

NO: 0287-21

ADOPTION / PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller William Arsénault, et résolu à l'unanimité ;

- QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

- QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministères, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no.01-21 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no.01-21 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

NO: 0288-21

AUTORISATION DE PAIEMENT / MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS / HONORAIRES PROFESSIONNELS / DOSSIER / RENOUELEMENT CONVENTION COLLECTIVE

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'adjudication d'un contrat de gré à gré avec la firme « *Morency, Société d'Avocats* », pour l'accompagnement professionnel dans le processus de négociation de la convention collective, tel qu'il appert à la résolution no.061-21 ;

ATTENDU la réception d'une facture datée du 30 septembre 2021 d'un montant de 3 302,20\$ taxes incluses, couvrant la période de services allant du 5 juillet 2021 au 17 septembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER le paiement à « *Morency, Société d'Avocats* », d'un montant de 3 302,20\$ taxes incluses, pour l'accompagnement professionnel dans le cadre du renouvellement de la convention collective pour la période du 5 juillet 2021 au 17 septembre 2021.

ADOPTÉE

NO: 0289-21

DÉMISSION / MONSIEUR YVES TURGEON

ATTENDU l'embauche de monsieur Yves Turgeon à titre d'homme d'entretien et de camionneur, tel qu'il appert à la résolution no.256-16 ;

ATTENDU la réception d'une lettre de démission reçue le 15 novembre 2021 ;

ATTENDU QUE la fin d'emploi sera effective à partir de la journée même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité ;

- D'ACCEPTER la démission de monsieur Yves Turgeon à titre d'homme d'entretien et de camionneur, effective à partir du 15 novembre 2021.

ADOPTÉE



NO: 0290-21

N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

DÉMISSION / MONSIEUR DANNY GUÉRARD

ATTENDU l'embauche de monsieur Danny Guérard à titre d'inspecteur municipal, tel qu'il appert à la résolution no.393-19

ATTENDU la réception d'une lettre de démission datée du 17 novembre 2021 ;

ATTENDU QUE la fin de l'emploi sera effective à partir du 29 novembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité ;

- D'ACCEPTER la démission de monsieur Danny Guérard, à titre d'inspecteur municipal.

ADOPTÉE

5. RÉSEAU ROUTIER, VOIRIE, AQUEDUC ET ÉGOUT

NO: 0291-21

ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX / DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL « LA CLÉ DES CHAMPS » / PHASE II

ATTENDU QUE suite aux travaux de construction de la phase I réalisés en 2013, la municipalité de Laurier-Station souhaite maintenant compléter les travaux de construction des infrastructures du projet de développement domiciliaire « *La Clé des Champs* » phase II ;

ATTENDU QUE la phase II du développement comprend la construction de trois (3) rues d'une longueur approximative de 375 m lin. ainsi que de desservir les services et permettra d'offrir vingt-neuf (29) nouveaux terrains;

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé le mandat de plans et devis ainsi que la surveillance bureau de la phase II à « *SNC-Lavalin inc.* », tel qu'il appert à la résolution no.0231-18;

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé un contrat via appel d'offres publics via SÉAO à « *Excavations Sainte-Croix inc.* » pour la réalisation des travaux de développement de la phase II « *La Clé des Champs* », tel qu'il appert à la résolution no.0203-21

ATTENDU QUE le conseil a autorisé monsieur Frédérick Corneau, secrétaire-trésorier, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un contrat de contrôle qualitatif des matériaux pour le développement de la phase II « *La Clé des Champs* », tel qu'il appert à la résolution no.0270-21 ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès des trois (3) entreprises suivantes ;

- SNC-Lavalin inc.
- FNX-Innov
- Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée

ATTENDU la réception des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Prix au bordereau (taxes incl.)
SNC-Lavalin inc.	26 788,72\$



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER l'adjudication d'un contrat via appel d'offres sur invitation, d'un montant de 26 788,72\$, pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de développement de la phase II résidentiel « *La Clé des Champs* », à la firme « *SNC-Lavalin inc.* »

ADOPTÉE

NO: 0292-21

ADJUDICATION DE CONTRAT / GRÉ À GRÉ / TETRA TECH QI INC. / HONORAIRES PROFESSIONNELS / ADDENDA AU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DE CHAUSÉS/ PHASE 1

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté « *SNC-Lavalin inc.* » pour effectuer son *Plan d'intervention des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de chaussés*, tel qu'il appert à la résolution no.017-15 ;

ATTENDU QUE plusieurs rues furent nettement surclassées concernant leur état dans ledit plan d'intervention ;

ATTENDU la réception d'une proposition de services professionnels de la firme « *Tetra Tech QI inc.* » datée du 9 novembre 2021, d'un montant de 6 000\$ avant taxes, pour la réalisation d'une première étape (Phase I) pour l'élaboration d'un addenda au *Plan d'intervention des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de chaussés* ;

ATTENDU QUE cet addenda permettra une meilleure évaluation des rues concernées, permettant ainsi que les inscrire à des programmes de subventions éligibles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER l'adjudication d'un contrat de gré à gré à la firme « *Tetra Tech QI inc.* », d'un montant de 6 000\$ avant taxes, pour la réalisation (Phase I) pour l'élaboration d'un addenda au *Plan d'intervention des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de chaussés*.

ADOPTÉE

NO: 0293-21

AUTORISATION DE PAIEMENT / TETRA TECH QI INC. / HONORAIRES PROFESSIONNELS / ASSISTANCE TECHNIQUE / TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE madame Justine Bouchard, nouvelle comptable et secrétaire-trésorière-adjointe pour la municipalité eut recours aux services professionnels de la firme « *Tetra-Tech QI inc.* » concernant la réalisation de la programmation TECQ 2019-2023 suite au départ de madame Sylvie Bonneville ;

ATTENDU la réception d'une facture datée du 29 octobre 2021, d'un montant de 861,75\$ taxes incluses, pour services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité;

- D'AUTORISER le paiement à « *Tetra Tech Qi inc.* », d'un montant de 861,75\$, pour services professionnels rendus concernant la formation à madame Justine Bouchard en lien avec la réalisation de la programmation TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE



Municipalité de Laurier-Station

NO: 0294-21
N° de résolution
ou annotation

**AUTORISATION DE PAIEMENT / SNC-LAVALIN INC. /
HONORAIRES PROFESSIONNELS / SURVEILLANCE
BUREAU / PROJET DE LA RUE BERGERON**

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé des mandats à « *SNC-Lavalin inc.* » concernant la réfection de la rue Bergeron, tel qu'il appert aux résolutions no.099-17 – no.041-18 – no.102-18 ;

ATTENDU QUE la réception d'une facture datée du 25 octobre 2021, d'un montant de 1 569,41\$ taxes incluses, représentant 100% du mandat de surveillance du chantier de la réfection de la rue Bergeron ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER le paiement à « *SNC-Lavalin inc.* », d'un montant de 1 569,41\$ taxes incluses pour 100% du mandat de surveillance bureau du projet de la réfection de la rue Bergeron.

ADOPTÉE

NO: 0295-21

**AUTORISATION DE PAIEMENT / SNC-LAVALIN INC. /
HONORAIRES PROFESSIONNELS / SURVEILLANCE
BUREAU / PROJET DE SERVICES ET VOIRIE / PROJET
RUES LAPOINTE ET OLIVIER**

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé l'adjudication d'un contrat de plans et devis pour le prolongement des rues Lapointe et Olivier à la firme « *SNC-Lavalin inc.* », tel qu'il appert à la résolution no.066-20;

ATTENDU la réception d'une facture datée du 6 octobre 2021, d'un montant de 700,20\$ taxes incluses, pour la réalisation de 100% l'étude géotechnique (rés. no. 0262-20) et de 55% de la surveillance bureau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par madame la conseillère Jessika Daigle, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER le paiement à « *SNC-Lavalin inc.* », d'un montant total de 700,20\$ taxes incluses pour la réalisation de 100% de l'étude géotechnique (rés no. 0262-20), et de 55% de la surveillance bureau.

ADOPTÉE

6. IMMEUBLES, PARCS ET TERRAINS

NO: 0296-21

**PROMESSE DE VENTE ET D'ACHAT / LOT # 5 369 215 / 128
RUE DU CERISIER**

ATTENDU QUE suite à la signature d'une promesse de vente et d'achat signée le 29 octobre 2021 entre monsieur Alexandre Quesnel, et la municipalité de Laurier-Station, représentée par madame le maire Pierrette Trépanier, concernant le lot # 5 369 215 (128 rue du Cerisier) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jessika Daigle, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité :

- D'AUTORISER la vente à monsieur Alexandre Quesnel, du lot # 5 369 215 (128 rue du Cerisier) du cadastre du Québec;
- D'AUTORISER la vente au prix de 63 809,81\$ plus les taxes applicables;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

- DE fixer un délai pour la signature du contrat notarié de quatre-vingt-dix (90) jours, délai calculé à partir de la date de signature de la promesse de vente et d'achat.
- D'AUTORISER madame la nouvelle mairesse, Huguette Charest, ainsi que monsieur Frédérick Corneau, directeur-général de la municipalité, à signer l'acte notarié de la présente vente.

ADOPTÉE

7. DONS ET SUBVENTIONS

NO: 0297-21

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE / CHEVALIERS DE COLOMB LAURIER-STATION-ST-FLAVIEN

ATTENDU la réception d'une correspondance reçue le 21 octobre 2021 de la part de monsieur Marcel Demers, secrétaire financier, pour « *Les Chevaliers de Colomb Laurier-Station – St-Flavien* », demandant à la municipalité de Laurier-Station une contribution volontaire afin de soutenir leurs activités profitant essentiellement aux citoyens et citoyennes de Laurier-Station ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité;

- D'ACCORDER une contribution financière de 100\$ à l'ordre des « *Chevaliers de Colomb de Laurier-Station – St-Flavien* ».

ADOPTÉE

NO: 0298-21

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE / LE PEUPLE DE LOTBINIÈRE / « NOËL CHEZ NOUS DANS LOTBINIÈRE »

ATTENDU la réception d'une correspondance reçue le 10 novembre 2021 de la part de madame Sindy Duval, conseillère en solutions médias, pour « *Le Peuple de Lotbinière* » concernant une demande de contribution financière pour l'achat d'une carte professionnelle dans leur publication ;

ATTENDU QUE l'aide demandée s'élève à 99\$, dont 50\$ seront retournés en dons dans la communauté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beaulieu, et résolu à l'unanimité ;

- D'ACCORDER une contribution financière de 99\$ à « *Le Peuple de Lotbinière* », pour contribuer à l'initiative « *Noël chez-nous dans Lotbinière* ».

ADOPTÉE

NO: 0299-21

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE / OPÉRATION NEZ-ROUGE LOTBINIÈRE

ATTENDU la réception d'une correspondance reçue le 10 novembre 2021 de la part de monsieur Guy Ouellet, secrétaire, pour « *Opération Nez-Rouge Lotbinière* » concernant une demande de contribution financière pour la campagne de financement 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller William Arsenault, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité ;

- D'ACCORDER une contribution financière de 50\$ à « *Opération Nez-Rouge Lotbinière* », pour contribuer à la campagne de financement pour l'année 2021.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

8. DIVERS

- Aucun divers -

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

9.1 Question concernant l'éventualité de nommer une rue en l'honneur de monsieur Gérald Laganière, ancien maire de Laurier-Station ;

NO: 0300-21

ACCEPTATION DES COMPTES / OCTOBRE 2021

ATTENDU QU'une copie de la liste des comptes du mois d'octobre 2021 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller William Arsenault, et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes du mois d'octobre 2021 au montant de 333 237.66\$.

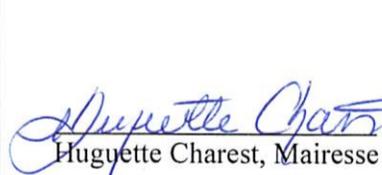
ADOPTÉE

NO: 0301-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 20h31.

ADOPTÉE


 Hugette Charest, Mairesse


 Frédérick Corneau, secrétaire-trésorier